

Etats-Unis ne furent pas changés parce qu'ils étaient d'un caractère plus libéral et plus avantageux que les règlements ordinaires du traité. A cette assemblée les règlements du traité de 1874 furent révisés et incorporés dans une convention, et devinrent loi le 1^{er} avril 1879.

1125. Le troisième congrès fut tenu à Lisbonne en février 1885, et le Canada y fut représenté par les délégués du département des postes d'Angleterre. Aucun changement important ne fut apporté à la convention de 1879.

1126. Le quatrième congrès fut tenu à Vienne en mai 1891, et le Canada fut représenté par l'honorable sir Charles Tupper, bart., C.C.M.G., notre haut commissaire à Londres. A cette convention il fut décidé d'admettre les colonies australasiennes, et en conséquence, ces pays se sont joints à l'union le 1^{er} octobre 1891, où furent adoptées plusieurs mesures tendant à faciliter le transport des correspondances. Le prochain congrès aura lieu à Washington, D.C., Etats-Unis.

1127. Font partie de l'union presque tous les pays civilisés du monde, et elle est composée comme suit :—L'Europe ; l'Amérique ; en Asie : la Russie d'Asie, la Turquie d'Asie, la Perse, les Indes anglaises, (Hindoustan, Birmanie et les établissements de poste à Aden, Mascate et Guadir), le Japon, Siam, les colonies anglaises, françaises, hollandaises, espagnoles et portugaises, et les établissements de poste anglais, français, allemands et japonais en Chine et Corée. En Afrique : l'Egypte, l'Algérie, Tripoli, Tunis, Libéria, l'Etat libre du Congo, les Açores, Madère, les établissements de poste des Indes et de France à Zanzibar, les colonies françaises, italiennes, portugaises et espagnoles, quelques-unes des colonies anglaises, de l'Etat libre d'Orange, tous les territoires sous le protectorat de l'Allemagne et l'établissement postal français à Tamatave (Madagascar). En Australasie et en Océanie : les colonies anglaises sur le continent, Tasmanie, Nouvelle-Zélande, Fidji, Nouvelle-Guinée anglaise et allemande, Hawaï, les îles Marshall et les colonies françaises, hollandaises et espagnoles.*

1128. Un bureau central sous le nom de "Bureau international de l'Union postale" a été établi à Berne, aux frais des différents pays composant l'union. A l'époque où le traité de Berne devenait en force, le 1^{er} juillet 1875, la juridiction de l'union avait une superficie d'à peu près 14,292,750 milles carrés, avec au delà de 350 millions d'habitants, lorsqu'aujourd'hui sa superficie s'étend à 37,087,500 milles carrés avec 975 millions d'habitants.

* Almanach de Gotha, 1893.